

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 22 janvier 2019

## PLAN HIVERNAL ACTIVATION DU PLAN GRAND FROID

Les conditions météorologiques que connaît actuellement le Cher ont entraîné l'activation du plan grand froid à compter de ce jour, occasionnant un renforcement de l'intervention des maraudes et une vigilance toute particulière à toute demande d'hébergement.

Dans le cadre de la mise en œuvre locale du plan hivernal, l'État a annoncé en début de période l'ouverture de 21 places supplémentaires s'ajoutant aux 77 ouvertes toute l'année, portant ainsi l'offre d'accueil à compter du 1<sup>er</sup> novembre à 98 places puis à 106 au 1<sup>er</sup> décembre. Depuis lors, l'accroissement de la demande a amené à l'ouverture progressive de 30 places supplémentaires, de telle sorte que **le dispositif départemental actuel compte désormais 136 places**.

Cet accroissement des capacités vise à répondre à l'ensemble des demandes exprimées auprès du 115 et à la mise à l'abri de toute personne le nécessitant.

Pour rappel, le 115 est le numéro d'Urgence Sociale unique et gratuit, accessible 24h/24, destiné à tous, y compris à tout citoyen désireux de signaler une situation de détresse. Il a pour mission d'organiser une mise à l'abri des personnes les plus vulnérables, après évaluation détaillée de la situation et accord de la personne.

Par ailleurs, les maraudes, outil essentiel parmi ceux mis en place tout au long de l'année, font l'objet en période hivernale d'un renforcement tant en volume horaire consacré qu'en secteur d'intervention afin d'aller au-devant des personnes à la rue et les inciter à accepter un hébergement.

Il ressort des premiers éléments de bilan de la période hivernale en cours, que jusqu'à présent ce sont en moyenne 126 personnes qui ont été hébergées chaque soir sur les dispositifs locaux, tandis que 13 ont été rencontrées en moyenne par la maraude lors de ses sorties journalières à Bourges et bi-hebdomadaires à Vierzon.

La Préfète du Cher

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher